

Lutte contre les espèces invasives à Saint-Jean

Éradiquer le baccharis et l'herbe de la pampa

L'association pour le développement du bassin-versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB), en partenariat avec la commune de Saint-Jean de Monts, a organisé jeudi 26 octobre une journée de sensibilisation aux plantes exotiques envahissantes terrestres destinées aux services des espaces verts des collectivités et aux particuliers.

En parallèle à cette démarche écologique, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) s'intéresse depuis de nombreuses années à la prolifération des invasives aquatiques et terrestres, dont les conséquences sont lourdes pour le bassin-versant. Cette prolifération est responsable en outre de la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Les plantes invasives ont également un impact localement sur les activités économiques, telles que l'agriculture ou la saliculture et bien sûr le tourisme qui apparaît sur la santé avec les allergies.

Des plantes invasives toujours en vente

Concernant la jussie, elle pol-



François Trottet, agent du patrimoine forestier de l'ONF, a présenté l'invasion et les dégâts que produit en forêt le faux-vernis du Japon

lue et envahit le réseau hydraulique des étiers, le baccharis sévit depuis plus de vingt ans lorsque "les campings ont eu la volonté par méconnaissance de végétaliser rapidement les emplacements pour isoler les caravanes et les toiles de tentes" souligne François Trottet, agent patrimonial de l'ONF. "En cherchant ce type de végétaux à croissance rapide qui résistait aux conditions de salinité et de vent propre au bord de mer, ils ne s'imaginaient pas que cet envahisseur produisait des millions de graines. Elles se sont très vite échappées de leurs campings pour aller coloniser le marais dont il est très difficile aujourd'hui de maîtriser sa propagation. Le pire est qu'il est toujours en vente dans les jardineries".

C'est la même problématique pour l'herbe de la pampa, ainsi que l'ailanthe glandu-

leux ou plus communément appelé faux-vernis du Japon qui se propage depuis près de 30 ans sur le territoire. La particularité de cette plante invasive réside dans le fait que lorsqu'elle décline, elle devient la cible favorite d'un champignon pathogène des racines prénommé l'armillaire et qui s'attaque ensuite aux arbres voisins tels que le chêne vert par contact racinaire. Leur arrachage coûte très cher à la collectivité qui a investi 165.000€ pour l'arrachage de la jussie et du baccharis en 2012 sur le territoire. C'est pour cela que des solutions de traction et d'arrachage animal ont été retenues et tendent à se propager car elles offrent de nombreux avantages.

"Très bon rapport d'efficacité-coût"

"Sept à huit parcelles de chasse sont polluées par ces

plantes invasives qui empêchent les espèces locales de s'installer sur le marais breton que j'affectionne depuis quelques années et qu'il est important de lui rendre sa nature" précise Vincent Pipaud, meneur d'attelage professionnel. "Avec trois de mes chevaux de 650 à 900 kilos chacun de type postier breton, il est possible de se rendre sur les parcelles sans endommager le terrain ni rester embourbé avec un tracteur, et d'arracher avec leur force les végétaux envahissants". En matière de budget, "je suis à proximité du territoire et n'ai pas besoin de faire plus de 100 km pour seulement trois heures de travail. J'ai par ailleurs traité près de trois hectares de marais salants à Saint-Hilaire de Riez dans le cadre de Natura 2000, avec l'association de formation et de développement rural appliqué au local (ASFODEL) de Saint-Hilaire de Riez".

Ce sont donc des solutions qui peuvent être sollicitées pour l'arrachage, l'évacuation de bois et matériaux en démontrant que c'est un "très bon rapport d'efficacité-coût pour le type de nettoyage de petits chantiers et d'entretien des ripisylves."



Devant un parterre de représentants des espaces verts des collectivités, les chevaux de Vincent Pipaud ont démontré leur efficacité en débarrassant des espèces invasives le marais sans aucune dégradation

Utile - Pour toute information, contacter l'ADBVB au 02 51 39 55 62 ou contact@baie-bourgneuf.com